

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1240

Artikel: Repenser l'emploi, repenser l'état social : l'allocation universelle, un bouleversement radical

Autor: Brutsch, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'allocation universelle, un bouleversement radical

Allocation universelle, revenu d'existence, revenu de citoyenneté, dividende social ou, selon une variante légèrement différente, impôt négatif: sous des labels accrocheurs, ces propositions revendent le droit à un revenu indépendant du travail qui représente une réforme fondamentale de la politique sociale. Sans prétention à l'exhaustivité ni, à ce stade, prise de position, DP ouvre le dossier.

RÉFÉRENCES

Rapport du Département fédéral de l'intérieur sur les trois piliers, Berne, octobre 1995 (p. 55-57, 64).

Jean-Marc Ferry, *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, éd. du Cerf, Paris, 1995.

Yoland Bresson, «Instaurer un revenu d'existence contre l'exclusion», *Le Monde diplomatique*, Paris, mars 1994.

Jean Marc Ferry, «La troisième révolution», et Philippe Van Parijs, «Un rêve généreux», *Le Monde des débats*, mai 1993.

Philippe Van Parijs (éd.), *Arguing for Basic Income. Ethical Foundations for a Radical Reform*, Verso, Londres, 1992.

David N. Kershaw, «A Negative Income Tax Experiment», *Scientific American*, octobre 1972.

Giles Endicott, «L'imposition négative», *Le Travailleur canadien*, 1969.

A noter qu'un surf sur Internet s'est révélé peu productif, contrairement à la pêche auprès des précieux collectionneurs de journaux que sont C.-F. Pochon et Gérard Escher...

(fb) Le plus simple est peut-être de commencer par distinguer l'allocation universelle d'autres notions voisines: ce n'est pas l'inscription dans la loi d'un *salaire minimum* à la charge des employeurs tel qu'il n'existe pas en Suisse (SMIC en France, disposition dans le chapitre social du Traité de Maastricht); ce n'est pas non plus l'instauration d'un *minimum vital* fondé sur la notion de besoin tel qu'il est actuellement envisagé sur le plan fédéral (prestations complémentaires d'assistance); ce n'est enfin pas une *prestation de réinsertion* liée à une sorte de contrat (RMI en France, prestation similaire à Genève et en projet dans le canton de Vaud).

Il s'agit, sous sa forme absolue, de la mise en place d'un vaste mécanisme redistributeur accordant à toute personne, de manière inconditionnelle, un montant identique (par

Une illustration chiffrée pour la Suisse

Pour une population de 6,9 millions de personnes, dont 1,7 million d'enfants, retenons l'hypothèse d'un montant mensuel de 1500 francs par adulte et de 500 francs par enfant. Cela correspond à une sorte de minimum vital auquel vient s'ajouter le produit de toute activité rémunérée.

Cela représente un coût brut de 103,8 milliards de francs par an. Il faut comparer ce montant, qui représente 30,26% du produit intérieur brut (343 milliards en 93), avec les 24,5 milliards de francs par an (1995) que représente le seul premier pilier de l'AVS auquel une allocation universelle se substituerait intégralement en tout état de cause, comme d'ailleurs aux allocations familiales. D'autres prestations sociales et d'assistance devraient aussi être revues ou supprimées (allocation logement, subside d'assurance maladie, etc.). Se rappeler également que, outre les économies de fonctionnement, l'effet multiplicateur de la demande solvable ainsi créée et la diminution de coûts sociaux liés à l'exclusion, le montant de l'allocation universelle entre dans la formation du revenu imposable et contribue donc pour une bonne part (et selon un barème progressif) à son financement.

exemple 1500 F par mois, voir ci-dessous). Pour une part, ce revenu est destiné à se substituer globalement, en tout ou en partie, à des prestations sociales existantes. Pour une autre part, il s'agit de diversifier les ressources de la population active afin qu'elles ne reposent plus exclusivement sur le travail. On peut en trouver un début d'illustration dans la prime annuelle (pouvant aller jusqu'à 1000 \$) versée depuis 1982 par l'Etat d'Alaska à ses résidents, financée par une partie de la rente provenant de l'exploitation du pétrole.

Les motivations

L'idée a une longue histoire et peut trouver son origine dans des conceptions économico-philosophiques bien différentes (voir en marge: Histoire d'une idée). Sa vogue récente repose sur l'observation des dysfonctionnements de la société post-industrielle et la sensibilité à l'exclusion sociale. On peut recenser divers types d'approches:

- Economie: on constate un divorce progressif entre la production de richesse, bien réelle mais toujours plus intensive en capital, et la capacité du marché du travail à procurer des revenus à tous les individus avec, en définitive, la situation absurde de créer une demande solvable insuffisante. Le dividende social apparaît alors comme un moyen de distribuer du revenu à tous et de scinder, pour les actifs, leurs ressources entre un revenu de base identique et la rémunération variable du travail. Certains appliquent même cette conception à l'échelle mondiale en préconisant d'affecter à une allocation individuelle versée aux habitants des pays du sud les montants actuellement consacrés à la coopération au développement.

- Culture du travail: si le travail (la création) libère, le salariat asservit. L'allocation universelle crée un droit au revenu indépendant du travail, ce qui d'une part offre une marge de liberté plus grande sur le marché de l'emploi en relativisant ce qui est aujourd'hui une nécessité absolue et par ailleurs permet d'autres choix de vie.

- Promotion d'un secteur quaternaire: l'allocation universelle permet de créer la base financière nécessaire pour toute une série d'activités non conventionnelles, non mécanisables, faisant avant tout appel à la

socialisation ou à la création individuelle non immédiatement marchande, et cela sans le moralisme qui sourd du «contrat» liant l'octroi d'un revenu minimum à une activité socialement utile ou tendant à une réinsertion très éventuelle.

● Refonte de la politique sociale: constituées peu à peu en strates successives, parfois cumulatives, parfois exclusives les unes des autres, les prestations sociales présentent un coût de fonctionnement considérable pour l'examen des conditions d'octroi sans pour autant éliminer les injustices et les lacunes. L'ensemble du système pourrait être grandement simplifié, tout en donnant plus de liberté aux bénéficiaires, par un mécanisme financier global inconditionnel.

HISTOIRE D'UNE IDÉE

(d'après *Le Monde des débats*)

1796: Thomas Paine, révolutionnaire américain devenu citoyen français et membre de la Convention en 1792, propose dans un mémoire adressé au Directoire l'instauration d'une pension universelle (à partir de 50 ans) et d'une dotation universelle (à 21 ans) en reconnaissance de la propriété commune de la Terre;
1918: le mathématicien et philosophe britannique Bertrand Russell voit dans un revenu de base inconditionnel un compromis attrayant entre anarchisme et socialisme;
1920: le quaker anglais Dennis Milner formule, sous le nom de *state bonus*, la première proposition pleinement explicite d'allocation universelle;
1936: l'économiste polonais Oskar Lange fait du *dividende social* une composante centrale de son épure d'un socialisme de marché;
1962: l'économiste américain Milton Friedman lance l'idée d'impôt négatif sur le revenu;
1981: le Syndicat des travailleurs de l'alimentation du FNV lance le débat sur l'allocation universelle aux Pays-Bas.

L'impôt négatif

Particulièrement en vogue à la fin des années 60, l'idée de l'impôt négatif figurait – sous des formes évidemment différentes – aussi bien au programme du candidat démocrate progressiste George McGovern que de Richard Nixon à l'élection présidentielle américaine de 1972. Le mécanisme consiste à prolonger vers le bas le barème fiscal, en inversant la charge: en dessous d'un revenu fixé, c'est l'Etat qui verse au contribuable un montant, jusqu'à concurrence de cette limite au plus. Si le contribuable dispose d'un certain revenu propre, celui-ci n'est pris en compte que partiellement (par exemple à un taux de 50%) de manière à maintenir un intérêt à acquérir un revenu supérieur au montant de l'impôt négatif. Contrairement à l'allocation universelle, ce système à première vue séduisant et plus facile à mettre en place s'expose à la critique, reprise par le *Rapport du département fédéral de l'intérieur sur les trois piliers*, d'inciter à l'obtention frauduleuse de transferts et d'affecter des ressources au contrôle de la détermination des revenus des ménages.

Les critiques

La première objection qui vient à l'esprit, c'est bien sûr le caractère vertigineux de la transformation des mécanismes fiscaux, sociaux et salariaux qu'implique la mise en place d'un tel système. Il demande d'être appliqué au moins à l'échelle d'un Etat (mais certains de ses promoteurs seraient plus enclins à en faire une contrepartie sociale de l'Union monétaire européenne). Pour la France, Yoland Bresson, doyen de la faculté de sciences économiques et de gestion de l'Université Paris XII, imagine une montée en puissance par tranches égales sur 5 ans reposant sur le système bancaire et accompagnée d'un gel des salaires.

S'agissant des sommes gigantesques en jeu, il faut avoir à l'esprit d'une part les prestations remplacées dont les ressources existent déjà (1^{er} pilier de l'AVS, par exemple), d'autre part les coûts indirects dont il permet l'économie (frais de fonctionnement, coûts sociaux, et surtout la restitution opérée de manière progressive par la fiscalité directe). C'est ainsi que, pour la France, Bresson estime à 260 milliards de francs français sur 1100 au total (par an) le surcoût imputable au système de l'allocation universelle.

Un deuxième ordre de critique porte en quelque sorte sur la substitution de l'argent à la solidarité. On peut redouter à terme une remise en cause des finalités sociales de l'exercice ou la recherche d'échappatoires au gré des humeurs du pouvoir politique une fois des mécanismes fondés, peu ou prou, sur la notion d'assurance remplacés par une redistribution de type fiscal (faisant par exemple appel à la taxation de la valeur ajoutée brute des entreprises, selon la proposition du professeur Yves Flückiger, cf. DP 1219 du 29.6.94).

Mais le débat qui fait rage a surtout trait au rapport entre la personne et le travail: pour ses promoteurs, l'allocation universelle est un moyen radical d'assurer l'insertion des exclus du monde du travail; mais ses critiques (par exemple Olivier Mongin dans la revue *Esprit* ou Pierre Rosanvallon dans son ouvrage *La nouvelle question sociale*) y voient la consécration d'une société duale inacceptable alors que, pour eux, le travail rémunéré est le lieu irremplaçable de la socialisation. Une objection voisine, moralisatrice, porte sur la désincitation au travail qu'introduirait un tel mécanisme. ■

Beveridge, Friedman ou Illich?

Au gré des préférences (ou des répulsions) personnelles, on peut voir dans la proposition d'une allocation universelle aussi bien l'apothéose de l'Etat-providence et du constructivisme social incarné par William Beveridge, père du National Health Service britannique (qui se caractérise par son universalité et son inconditionnalité) que le triomphe du monétarisme et la transposition, dans le domaine social, de l'ultra-libéralisme ambiant qui doit tant à l'économiste américain de l'école de Chicago Milton Friedman, ou encore l'utopie radicale d'un Ivan Illich, auteur de *La convivialité, Une société sans école ou Energie et équité*.

C'est le mérite de ce débat de ramener à des questions fondamentales sur le rôle du travail ou les fins et les moyens de la politique sociale sans vraiment pouvoir se reposer sur des clivages bien balisés.